



L'action de la Commission européenne dans le domaine économique et financier en réponse à la crise du coronavirus

REPLAY DISPONIBLE ICI >> <https://youtu.be/xBf86eoLPkw>

Cette matinale se déroulera sous forme de Webinar

Camille HUBAC, Conseillère économique (*European Semester Officer*), Représentation en France de la Commission européenne

La crise du coronavirus a conduit à une mobilisation sans précédent de la Commission européenne pour apporter une réponse, au-delà du domaine sanitaire, à des défis inédits sur le plan économique et financier.

De nombreuses initiatives ont ainsi été prises depuis l'émergence de la crise : mobilisation du budget de l'UE et la BEI pour préserver l'emploi et aider les entreprises frappées par la crise (mesures de soutien à la liquidité pour venir en aide aux PME, initiative d'investissement), règles temporaires en matière d'aides d'État afin que les gouvernements puissent injecter des liquidités dans l'économie pour soutenir les citoyens et les entreprises et préserver l'emploi dans l'UE, flexibilité du cadre budgétaire européen, mesures économiques pour compléter le programme de rachats d'urgence de la BCE de titres publics et privés, ou encore filtrage des investissements directs étrangers. Dans le secteur financier, un « paquet bancaire » a été adopté afin de faciliter l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises dans l'UE.

Surtout, la Commission a présenté le 27 mai, pour contribuer à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie, stimuler la relance européenne et protéger les emplois, un vaste plan de relance pour l'Europe. Pour mobiliser les investissements nécessaires, la Commission organise une réponse double portant la force de frappe financière totale du budget de l'UE à 1.850 Md€ : Next Generation EU, un nouvel instrument de relance doté d'un budget de 750 Md€, permettant d'augmenter le budget de l'UE grâce à de nouveaux financements levés sur les marchés financiers pour la période 2021-2024 ; et par ailleurs, des renforcements ciblés du budget de l'UE à long terme pour la période 2021-2027 pour un montant global de 1.100 Md€. Combinées aux trois importants filets de sécurité pour les travailleurs, les entreprises et les États, approuvés par le Conseil européen en avril sous la forme d'un paquet doté de 540 Md€, ces mesures exceptionnelles prises au niveau de l'Union représentent près de 2.400 Md€.

Pour participer à l'utilisation et la mise en œuvre de ces mesures, il est nécessaire de bien comprendre leur logique et leur contenu, que viendra détailler Camille HUBAC, Conseillère économique au sein de la Représentation en France de la Commission européenne.

Cette matinale fait partie d'un cycle de manifestations consacrées à l'impact de la crise du coronavirus sur le secteur financier :

- 16 juin : la réponse de la Commission européenne à la crise : mesures et plan de relance
- 18 juin : les RV de la régulation financière de l'EIFR : les plans de réponse français et européens à la crise, réactions/communications des autorités financières, impact sur les chantiers réglementaires ...

- 23 juin : la réponse des régulateurs financiers à la crise (par Moody's/ACPR)
- 24 juin : la situation économique engendrée par la crise du coronavirus (par S&P Global)
- 1er juillet : la situation du secteur bancaire européen après l'impact de la crise du coronavirus (par Moody's)